

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 15 février 2019	N° 2019-91

Convocation du 8 février 2019

Aujourd'hui vendredi 15 février 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel VERNEJOUL à M. Alain ANZIANI
Mme Léna BEAULIEU à M. Max GUICHARD
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD
M. Michel DUCHENE à Mme Anne WALRYCK
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à M. Pierre HURMIC
M. Nicolas BRUGERE à M. Didier CAZABONNE

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Erick AOUIZERATE à M. Philippe FRAILE MARTIN à partir de 12h15
M. Jean-Louis DAVID à Mme Anne BREZILLON à partir de 10h15
Mme Nathalie DELATTRE à M. Stéphan DELAUX à partir de 12h00
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 10h30
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 10h15
Mme Andréa KISS à Mme Christine BOST à partir de 10h15
M. Eric MARTIN à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h15
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOULET à partir de 10h15
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 12h00
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT à partir de 11h00
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON à partir de 10h15
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Daniel HICKEL à partir de 11h00

EXCUSE(S) :

Monsieur François JAY.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 15 février 2019	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de l'habitat et de la politique de la ville	N° 2019-91

Désignation d'un représentant de Bordeaux Métropole au sein du Conseil de surveillance de la Société anonyme d'habitations à loyers modérés CDC Habitat - Décision

Monsieur Jean TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La société anonyme d'habitations à loyer modéré (SA d'HLM) CDC Habitat est une nouvelle société issue des mesures de la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Evolution du Logement, de l'aménagement et du numérique (loi ELAN).

Cette nouvelle société est créée par la fusion de la Société nationale immobilière (SNI) et 12 filiales dont Coligny, opérateur infra régional basé en Gironde. Son périmètre d'action s'étend ainsi sur l'ensemble de la France métropolitaine à l'exception de 10 départements (Haute Corse, Corse du Sud, Nord, pas de Calais, Somme, Aisne, Côtes d'Armor, Morbihan, Ile et Vilaine, Finistère).

CDC Habitat gère aujourd'hui un patrimoine de plus de 190 000 logements sociaux, 86 000 logements intermédiaires et 77 000 logements très sociaux /hébergements d'urgence.

Dans ce contexte, CDC Habitat a sollicité Bordeaux Métropole pour siéger au Conseil de surveillance de la société, en y nommant un représentant élu, conformément aux termes de l'article L 422-2-1 du code de la construction et de l'habitation.

Selon les statuts de cette société, elle sera administrée et contrôlée par trois instances :

- un Directoire : ses membres sont nommés par le Conseil de surveillance. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans la limite de son objet social
- un Conseil de surveillance comprenant notamment trois représentants des collectivités territoriales et des établissements publics, et trois représentants des locataires. Cette instance a pour mission de contrôler la gestion de la société par le Directoire et l'autorise à réaliser un certain nombre d'activités listées dans les statuts
- une Assemblée générale réunissant essentiellement les représentants des actionnaires dont la principale mission est l'approbation des comptes annuels et la modification des statuts de la société.

Bordeaux Métropole est aujourd'hui représentée au sein de la plupart des SA d'HLM implantées sur l'agglomération, y compris Coligny jusqu'au 31 décembre dernier. Il est ainsi proposé dans le cadre du présent rapport de désigner un représentant au sein de cette nouvelle société, afin d'impliquer la métropole dans la gouvernance de cet organisme dont le périmètre d'intervention est national.

Le Conseil de Métropole,

VU l'article L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU la demande formulée par la société anonyme d'habitations à loyer modéré CDC Habitat en date du 8 janvier 2019 sollicitant, conformément à ses statuts, la nomination d'un représentant de Bordeaux Métropole au sein de son Conseil de surveillance,

VU l'article L 422-2-1 du code de la construction et de l'habitation,

Entendu le rapport de présentation,

DECIDE

Article unique : de réserver une suite favorable à la demande de la SA d'HLM CDC Habitat et de désigner comme représentant titulaire de Bordeaux Métropole au sein du Conseil de Surveillance de cette société :

M. TOUZEAU

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 15 février 2019

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 18 FÉVRIER 2019 PUBLIÉ LE : 18 FÉVRIER 2019	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Jean TOUZEAU
--	--